

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 juin 2007

CP 07/06-16

ENSEIGNEMENT PRIVE TRAVAUX DE SECURITE

Lors de sa session du 26 Juin 2003, notre Assemblée a approuvé la mise en place d'une politique départementale d'aide financière en direction des collèges privés sous contrat d'association pour leurs travaux de mise aux normes de sécurité des bâtiments et des matériaux sur la base de 50 % du montant TTC des travaux, plafonnée au seuil réglementaire de la loi Falloux.

Afin de faciliter la compréhension de cette méthode de calcul, je vous propose un exemple concret, à savoir :

Collège X :

✓ Montant budget hors subvention :	200 000 €
✓ Plafond subvention (10 % loi Falloux) :	20 000 €
✓ Montant des travaux T.T.C. :	100 000 €
✓ Dépense subventionnable (50 %) :	50 000 €
✓ Subvention pouvant être attribuée (plafond loi Falloux) : ...	20 000 €

Vous trouverez pour mémoire un tableau récapitulatif des subventions accordées en annexe 1 au titre de l'exercice 2004, en annexe 2 au titre de l'exercice 2005 et en annexe 3 au titre de l'exercice 2006.

Madame la Directrice Diocésaine a communiqué les dossiers constitués par les chefs d'établissements concernés.

Le montant des travaux concernant les 4 collèges privés sollicitant une aide pour l'année 2007 s'élève à 1 552 456,44 € et la subvention qui pourrait ainsi être attribuée est estimée à **82 081,00 €**

Dans sa réunion du 30 mai 2007, la 3ème Commission a donné un avis favorable à la répartition des subventions pour les demandes reçues à ce jour dont vous trouverez la liste en annexe 4, ainsi qu'au modèle-type de convention que vous trouverez ci-joint en annexe 5.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sachant que, dans l'hypothèse où la proposition ci-dessus recevrait votre agrément, la situation de la ligne budgétaire, article 20433, sous-fonction 221, serait la suivante :

- Autorisation de programme : **82 081,00 €**
- Engagement à ce jour : /
- Engagement à la présente Commission : **82 081,00 €**
- Reliquat : /

ANNEXE 1

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS - 1ERE PHASE

BILAN ANNÉE 2004

Etablissements Scolaires	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention votée	Montant acomptes 2004 et 2005	Solde 2007
Beaumont de Lomagne Saint Joseph	94 073,00 €	Mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité (<i>avis défavorable commission de sécurité du 9.3.2000</i>)	314 580,29 €	9 407,00 €	9 407,00 €	9 407,00 €	Soldé
Caussade Saint Antoine	102 007,00 €	Travaux de mise aux normes électriques suite à commission de sécurité.	1 900,00 €	10 200,70 €	950,00 €	950,00 €	Soldé
Moissac Jeanne d'Arc	152 020,00 €	Poursuite de la rénovation des installations électriques et mise en place du désenfumage des cages d'escalier (<i>commission sécurité du 27.10.1999</i>)	16 815,00 €	15 202,00 €	8 407,00 €	7 161,41 €	1 245,59 €
Montaigu de Quercy Sainte Agnès	27 905,00 €	Mise en sécurité de la rampe d'un escalier extérieur servant d'issue de secours à 2 salles de classe suite à commission de sécurité	2 900,00 €	2 790,50 €	1 450,00 €	1 450,00 €	Soldé
Montauban Notre Dame	135 187,00 €	Mise en conformité du système d'alarme incendie. Avis défavorable commission sécurité du 15.10.2001.	18 532,17 €	13 518,70 €	9 000,00 €	7 829,00 €	1 171,00 €
Montauban Institut Familial	357 054,00 €	Mise en conformité des installations électriques (<i>avis défavorable commission de sécurité du 25.6.2001</i>)	75 362,00 €	35 705,40 €	31 152,20 €	16 728,12 €	14 424,08 €
Montauban Saint Théodard	255 575,00 €	Renfort d'un plancher suite à avis défavorable commission sécurité du 11.3.2003	27 177,05 €	25 557,50 €	13 588,50 €	13 588,50 €	Soldé
Parisot Jean de la Valette	84 247,00 €	Mise aux normes électriques et incendie (<i>avis défavorable commission sécurité du 27.3.2003</i>)	6 081,00 €	8 424,70 €	3 040,00 €	1 672,11 €	0 (*)
TOTAL	1 208 068,00 €	/	463 347,51 €	120 806,50 €	76 994,70 €	58 786,14 €	16 840,67 €

(*) Suite à la fermeture du collège de Parisot, le solde de la subvention : 1 368 € ne sera pas versé

ANNEXE 2

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS – 2EME PHASE

BILAN ANNÉE 2005

Etablissements Scolaires	Effectif	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Subvention demandée	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention votée	Montant acomptes 2005 et 2006	Solde 2007
Beaumont de Lomagne Saint-Joseph	117	88 265,00 €	Mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité 2ème tranche (avis défavorable commission sécurité du 9/03/ 2000)	314 580,29 €	8 827,00 €	8 826,00 €	8 826,00 €	8 826,00 €	Soldé
Moissac Jeanne d' Arc	230	243 011,00 €	Encloisonnement d'une cage d'escalier et installation de portes coupe-feu	7 792,78 €	3 896,39 €	24 301,00 €	3 896,00 €	2 172,24 €	1 723,76 €
Montauban Notre Dame	398	152 947,00 €	Mise en conformité de l'installation électrique du secteur restauration (avis défavorable commission sécurité du 2/03/2004)	16 099,97 €	8 500,00 €	15 294,00 €	8 049,00 €	8 049,00 €	Soldé
Montauban Institut Familial	593	359 627,00 €	Poursuite travaux d'électricité, pose d'un faux plafond coupe-feu et phonique et achat de blocs secours	48 568,64 €	24 284,32 €	35 962,00 €	24 284,00 €	12 014,38 €	12 269,62 €
Montauban Saint Théodard	433	310 508,00 €	Mise aux normes de sécurité : charpente et couverture	71 444,59 €	30 849,56 €	31 050,00 €	30 849,00 €	30 849,00 €	Soldé
TOTAL	1 771	1 154 358,00 €	/	458 486,27 €	76 357,27 €	115 433,00 €	75 904,00 €	61 910,62 €	13 993,38 €

ANNEXE 3

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS

BILAN ANNEE 2006

Etablissements Scolaires	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention proposée	Montant acomptes 2006 et 2007	Solde 2007
Beaumont de Lomagne Saint-Joseph	88 434,00 €	Mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité 3ème tranche (avis défavorable commission sécurité du 9/03/2000)	314 580,29 €	8 843,40 €	8 843,00 €	8 843,00 €	Soldé
Durfort Lacapelette St Roch	309 190,00 €	Mise en sécurité du plancher d'un bâtiment scolaire	18 948,08 €	30 919,00 €	9 474,00 €	7 974,04 €	Soldé (*)
Moissac Jeanne d'Arc	180 707,00 €	Laboratoire : mise aux normes et conformité électricité - gaz	1 044 015,00 €	18 070,70 €	17 322,00 €	/	17 322,00 €
Montauban Institut Familial	388 962,00 €	Suite des travaux d'électricité, pose de faux-plafonds coupe-feu	65 305,00 €	38 896,20 €	32 653,00 €	/	32 653,00 €
Montauban Notre Dame	147 314,00 €	Mise en conformité électrique	22 369,00 €	14 731,40 €	11 184,00 €	11 184,00 €	Soldé
Montauban Saint Théodard	349 126,00 €	Mise aux normes de sécurité : préau	122 667,40 €	34 912,60 €	34 912,00 €	34 912,00 €	Soldé
TOTAL	1 463 733,00 €	/	1 587 884,77 €	146 373,30 €	114 388,00 €	62 913,04 €	49 975,00 €

(*) travaux finis moins onéreux que le prévisionnel, le solde 1 499,96 € ne sera pas versé

ANNEXE 4

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS

PROGRAMMATION ANNEE 2007

Etablissements Scolaires	Effectif	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Subvention demandée	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention proposée
Beaumont de Lomagne Saint-Joseph	174	85 044,00 €	Mise en sécurité suite à l'effondrement des plafonds : électricité, plancher	200 000,00 €	8 504,00 €	8 504,40 €	8 504,00 €
Moissac Jeanne d'Arc	292	216 529,00 €	Travaux de rénovation (avis défavorable commission de sécurité du 09/09/2004)	1 232 416,00 €	24 091,00 €	21 652,90 €	21 652,00 €
Montauban Notre Dame	386	133 185,00 €	Mise en sécurité du sol du gymnase	25 235,00 €	12 618,00 €	13 318,50 €	12 618,00 €
Montauban Saint Théodard	420	393 077,00 €	Mise aux normes de sécurité pour rendre possible l'accueil des élèves	94 805,44 €	39 308,00 €	39 307,70 €	39 307,00 €
TOTAL	1 272	827 835,00 €	/	1 552 456,44 €	84 521,00 €	82 783,50 €	82 081,00 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 juin 2007

CP 07/06-16

**ENSEIGNEMENT PRIVE
TRAVAUX DE SECURITE**

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu le délibération de l'Assemblée du 26 Juin 2003 relative à la politique départementale d'aide financière en direction des collèges privés sous contrat d'association pour leurs travaux de mise aux normes de sécurité des bâtiments et des matériaux sur la base de 50 % du montant TTC des travaux, plafonnée au seuil réglementaire de la loi Falloux,

Vu l'avis de la 3ème commission réunie le 30 mai 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte du bilan des travaux de sécurité aux collèges privés subventionnés de 2004 à 2006 ;
- Approuve la répartition telle qu'annexée de la subvention globale de 82 081 € accordée au titre de 2007, pour les travaux de sécurité aux collèges privés de Beaumont-de-Lomagne Saint-Joseph, Moissac Jeanne d'Arc, Montauban Notre-Dame et Montauban Saint-Théodard ;
- Autorise à cet effet Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions d'aide à l'investissement correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE 1

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS - 1ERE PHASE BILAN ANNÉE 2004

CP 07/06-16ann1

Etablissements Scolaires	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention votée	Montant acomptes 2004 et 2005	Solde 2007
Beaumont de Lomagne Saint Joseph	94 073,00 €	Mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité (<i>avis défavorable commission de sécurité du 9.3.2000</i>)	314 580,29 €	9 407,00 €	9 407,00 €	9 407,00 €	Soldé
Caussade Saint Antoine	102 007,00 €	Travaux de mise aux normes électriques suite à commission de sécurité.	1 900,00 €	10 200,70 €	950,00 €	950,00 €	Soldé
Moissac Jeanne d'Arc	152 020,00 €	Poursuite de la rénovation des installations électriques et mise en place du désenfumage des cages d'escalier (<i>commission sécurité du 27.10.1999</i>)	16 815,00 €	15 202,00 €	8 407,00 €	7 161,41 €	1 245,59 €
Montaigu de Quercy Sainte Agnès	27 905,00 €	Mise en sécurité de la rampe d'un escalier extérieur servant d'issue de secours à 2 salles de classe suite à commission de sécurité	2 900,00 €	2 790,50 €	1 450,00 €	1 450,00 €	Soldé
Montauban Notre Dame	135 187,00 €	Mise en conformité du système d'alarme incendie. Avis défavorable commission sécurité du 15.10.2001.	18 532,17 €	13 518,70 €	9 000,00 €	7 829,00 €	1 171,00 €
Montauban Institut Familial	357 054,00 €	Mise en conformité des installations électriques (<i>avis défavorable commission de sécurité du 25.6.2001</i>)	75 362,00 €	35 705,40 €	31 152,20 €	16 728,12 €	14 424,08 €
Montauban Saint Théodard	255 575,00 €	Renfort d'un plancher suite à avis défavorable commission sécurité du 11.3.2003	27 177,05 €	25 557,50 €	13 588,50 €	13 588,50 €	Soldé
Parisot Jean de la Valette	84 247,00 €	Mise aux normes électriques et incendie (<i>avis défavorable commission sécurité du 27.3.2003</i>)	6 081,00 €	8 424,70 €	3 040,00 €	1 672,11 €	0 (*)
TOTAL	1 208 068,00 €	/	463 347,51 €	120 806,50 €	76 994,70 €	58 786,14 €	16 840,67 €

(*) Suite à la fermeture du collège de Parisot, le solde de la subvention : 1 368 € ne sera pas versé

Le Président,

ANNEXE 2

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS – 2EME PHASE

BILAN ANNÉE 2005

CP 07/06-16ann2

Etablissements Scolaires	Effectif	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Subvention demandée	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention votée	Montant acomptes 2005 et 2006	Solde 2007
Beaumont de Lomagne Saint-Joseph	117	88 265,00 €	Mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité 2ème tranche (avis défavorable commission sécurité du 9/03/ 2000)	314 580,29 €	8 827,00 €	8 826,00 €	8 826,00 €	8 826,00 €	Soldé
Moissac Jeanne d' Arc	230	243 011,00 €	Encloisonnement d'une cage d'escalier et installation de portes coupe-feu	7 792,78 €	3 896,39 €	24 301,00 €	3 896,00 €	2 172,24 €	1 723,76 €
Montauban Notre Dame	398	152 947,00 €	Mise en conformité de l'installation électrique du secteur restauration (avis défavorable commission sécurité du 2/03/2004)	16 099,97 €	8 500,00 €	15 294,00 €	8 049,00 €	8 049,00 €	Soldé
Montauban Institut Familial	593	359 627,00 €	Poursuite travaux d'électricité, pose d'un faux plafond coupe-feu et phonique et achat de blocs secours	48 568,64 €	24 284,32 €	35 962,00 €	24 284,00 €	12 014,38 €	12 269,62 €
Montauban Saint Théodard	433	310 508,00 €	Mise aux normes de sécurité : charpente et couverture	71 444,59 €	30 849,56 €	31 050,00 €	30 849,00 €	30 849,00 €	Soldé
TOTAL	1 771	1 154 358,00 €	/	458 486,27 €	76 357,27 €	115 433,00 €	75 904,00 €	61 910,62 €	13 993,38 €

Le Président,

ANNEXE 3

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS

BILAN ANNEE 2006

CP 07/06-16ann3

Etablissements Scolaires	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention proposée	Montant acomptes 2006 et 2007	Solde 2007
Beaumont de Lomagne Saint-Joseph	88 434,00 €	Mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité 3ème tranche (avis défavorable commission sécurité du 9/03/2000)	314 580,29 €	8 843,40 €	8 843,00 €	8 843,00 €	Soldé
Durfort Lacapelette St Roch	309 190,00 €	Mise en sécurité du plancher d'un bâtiment scolaire	18 948,08 €	30 919,00 €	9 474,00 €	7 974,04 €	Soldé (*)
Moissac Jeanne d'Arc	180 707,00 €	Laboratoire : mise aux normes et conformité électricité - gaz	1 044 015,00 €	18 070,70 €	17 322,00 €	/	17 322,00 €
Montauban Institut Familial	388 962,00 €	Suite des travaux d'électricité, pose de faux-plafonds coupe-feu	65 305,00 €	38 896,20 €	32 653,00 €	/	32 653,00 €
Montauban Notre Dame	147 314,00 €	Mise en conformité électrique	22 369,00 €	14 731,40 €	11 184,00 €	11 184,00 €	Soldé
Montauban Saint Théodard	349 126,00 €	Mise aux normes de sécurité : préau	122 667,40 €	34 912,60 €	34 912,00 €	34 912,00 €	Soldé
TOTAL	1 463 733,00 €	/	1 587 884,77 €	146 373,30 €	114 388,00 €	62 913,04 €	49 975,00 €

(*) travaux finis moins onéreux que le prévisionnel, le solde 1 499,96 € ne sera pas versé

Le Président,

ANNEXE 4

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS

PROGRAMMATION ANNEE 2007

CP 07/06-16

Etablissements Scolaires	Effectif	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Subvention demandée	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention proposée
Beaumont de Lomagne Saint-Joseph	174	85 044,00 €	Mise en sécurité suite à l'effondrement des plafonds : électricité, plancher	200 000,00 €	8 504,00 €	8 504,40 €	8 504,00 €
Moissac Jeanne d'Arc	292	216 529,00 €	Travaux de rénovation (avis défavorable commission de sécurité du 09/09/2004)	1 232 416,00 €	24 091,00 €	21 652,90 €	21 652,00 €
Montauban Notre Dame	386	133 185,00 €	Mise en sécurité du sol du gymnase	25 235,00 €	12 618,00 €	13 318,50 €	12 618,00 €
Montauban Saint Théodard	420	393 077,00 €	Mise aux normes de sécurité pour rendre possible l'accueil des élèves	94 805,44 €	39 308,00 €	39 307,70 €	39 307,00 €
TOTAL	1 272	827 835,00 €	/	1 552 456,44 €	84 521,00 €	82 783,50 €	82 081,00 €

Le Président,